

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-1-5-3 **Séance du** lundi 25 janvier 2021

APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - ANNÉE 2021

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, KALTENBACH-ERNST Nathalie, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, Mme KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

Mme ALFANO Alfonsa donne procuration à Mme DELATTRE Cécile Mme BOHN Patricia donne procuration à M. MUNCK Marc Mme BUFFET Françoise donne procuration à M. CAHN Mathieu M. CARBIENER Thierry donne procuration à M. JANDER Nicolas Mme ESCHLIMANN Michèle donne procuration à BERTRAND Rémi Mme GREIGERT Catherine donne procuration à M. BAUER Marcel Mme HELDERLE Emilie donne procuration à M. BIHL Pierre M. HOERLE Jean-Louis donne procuration à Mme DILIGENT Danielle Mme HOLDERITH Nadine donne procuration à Mme THOMAS Nicole Mme JUNG Martine donne procuration à M. ELKOUBY Éric M. LE TALLEC Yves donne procuration à M. BIERRY Frédéric Mme LEHMANN Marie-Paule donne procuration à M. Etienne BURGER M. MAURER Jean-Philippe donne procuration à M. BIERRY Frédéric Mme MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à M. HAGENBACH Vincent M. MEYER Philippe donne procuration à Mme JEANPERT Chantal M. OEHLER Serge donne procuration à Mme BEY Françoise Mme ORLANDI Fabienne donne procuration à M. WITH Rémy M. SENE Marc donne procuration M. BURGER Etienne

M. TRIMAILLE Philippe donne procuration à M. JANDER Nicolas

M. WOLF Etienne donne procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane

EXCUSE:

ADRIAN Daniel

ABSENTS:

COUCHOT Alain, MATT Nicolas, PFERSDORFF Françoise

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L. 361-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD –2021-1-1-4 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP 2020-9-10-9 du 9 octobre 2020 relative à l'appel à projets 2021 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Haut-Rhin,
- VU le Règlement Intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement du Haut-Rhin,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

• Approuve et autorise le versement, sur le budget FSL 68 géré par la CAF du Haut-Rhin, des subventions aux associations ci-après, issues du résultat de l'appel à projets 2021 pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et la lutte contre la précarité énergétique sur le territoire du Haut-Rhin, pour un montant total de **557 578 €** réparti comme suit :

	CANDIDATS	Axe 1 ASLLI	AXE 2 Actions collectives et spécifiques liées au logement	AXE 3 Aide à la Gestion Locative (AGL)	AXE 4 Lutte contre la précarité énergétique	TOTAL
1	ACCES	42 432 €				42 432 €
2	ALEOS/AIVS IMEOS		10 000 €	73 840 €	15 000 €	98 840 €
3	ALSA			5 200 €		5 200 €
4	AMLI	62 322 €				62 322 €
5	APPART			7 280 €		7 280 €
6	APPONA	9 282 €				9 282 €
7	APPUIS	53 040 €	23 300 €	98 800 €		175 140 €
8	APPUIS + ADIL		15 000 €			15 000 €
9	RESONANCE	33 150 €		1 040 €	52 200 €	86 390 €
10	UDAF	55 692 €				55 692 €
11	LE DAL 68					0€
	TOTAL:	255 918 €	48 300 €	186 160 €	67 200 €	557 578 €

- Approuve le modèle de convention et ses annexes joints à la présente délibération,
- Autorise le Président à signer les conventions particulières à intervenir, conformément à ce modèle, avec chacune des associations retenues dans le cadre de l'appel à projets,
- Approuve et autorise le paiement des montants maximum de subvention votés le 17 janvier 2020 par la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin pour les associations prestataires de l'axe 1 « accompagnement social lié au logement individuel » dans le cadre de l'appel à projets 2020.

Mme JENN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité d'administrateur d'ALEOS/AIVS IMEOS.

M. BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de Président d'ADIL68.

Mme DIETRICH et M. Lucien MULLER ne participent ni au débat ni au vote en leur qualité d'administrateur de RESONANCE.

Le Président

Adopté à l'unanimité